Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 17 Février 1892. No. 19.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

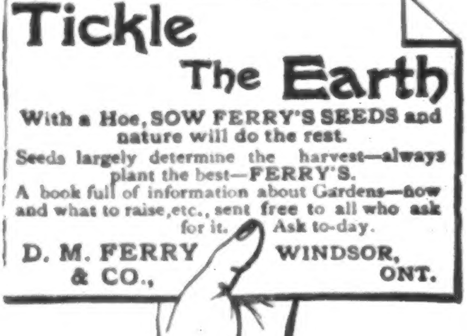
Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

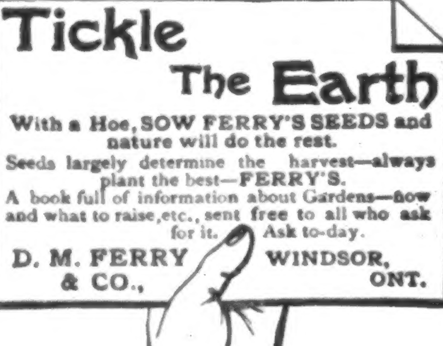
AVIS.

PRENEZ AVIS que la Compagnie du Chemin de Fer Manitoba & South Eastern, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, la passation d'un acte amendant son acte d'incorporation en prolongeant le délai fixé pour la construction de la ligne de chemin de fer de la compagnie, de deux ans et pour d'autres fins.

19 janvier 1892.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs de la dite compagnie.
9i 1.27.92





AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requérant
Par GEMMILL ET MAY,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91

VARIÉTÉS

LE REVENANT DE GENTILLY

Depuis quelque temps, le vent est aux sciences occultes.

Hypnotisme, suggestion, voilà deux mots qui paraissent vouloir se partager, avec l'électricité, le domaine scientifique de l'avenir.

Le spiritisme semble retrouver un regain de faveur.

La chiromancie se refait des adeptes.

Des savants recommencent à feuilleter les vieux grimoires astrologiques.

Le fakyrisme de l'Inde s'impose de jour en jour plus impérieusement à l'attention de nos chercheurs.

Des physiciens de renom, des chimistes célèbres, des médecins de la plus haute autorité constatent des faits qu'il serait absurde de récuser, et qui bouleversent toutes les notions que nous avons eues jusqu'ici du possible et de l'impossible.

Les moins euthousiastes concluent à une force psychique dont on n'ignore encore les lois, mais dont l'existence est prouvée, et qui un jour ou l'autre, avant la fin du siècle peut-être, révolutionnera tous les calculs et résoudra des problèmes réputés insolubles jusqu'ici.

Je n'affirme ni ne conteste rien; nous avons vu tant de merveilles, depuis un demi-siècle à peine, que je ne me sens plus le droit de rien reléguer parmi les utopies.

Napoléon a dit qu'il fallait biffer le mot IMPOSSIBLE de la langue française.

Pour moi, il l'est depuis longtemps dans toutes les langues.

Et quand on me dit:—Voyons, vous ne croyez pas à ces choses-là, n'est-ce pas? Je réponds:—Ma foi, je ne les nie pas non plus.

Et c'est là un sentiment qui tend à se généraliser si rapidement, que je me demande si l'humanité, au lieu de s'éloigner du spiritualisme par l'étude de la matière, n'est pas au contraire en train d'y revenir par ce même chemin.

Au fait, pourquoi la matière ne prouverait-elle pas Dieu aussi bien que la métaphysique?

Ces réflexions me sont inspirées par les nouvelles plus ou moins renversantes qui arrivent de tous côtés depuis quelque temps.

Jamais je n'ai entendu parler si souvent de maisons hantées.

Maison hantée à Joliette.
Maison hantée à Chicago.
Maison hantée en Géorgie.
Maison hantée à Paris.
Maison hantée à Berlin!

Et partout, ces manifestations inexplicables ont le même caractère: des objets qui se meuvent d'eux-mêmes; des êtres invisibles qui se livrent à toutes sortes d'excentricités; des bruits, des gémissements dont on ne peut déterminer ni la source ni la cause.

Cela m'a donné l'idée de rapporter ici ce que m'a raconté autrefois le père d'un de mes confrères, un homme de profession et d'étude, à l'esprit très large et très éclairé, sur qui la crédulité populaire n'avait aucune prise, et dont la bonne foi était—vous pouvez m'en croire—au-dessus de tout soupçon.

Voici le récit qu'il nous fit un soir, à quelques amis, en présence de sa femme et de ses trois fils, avec le ton sérieux qu'il savait prendre quand il parlait de choses sérieuses.

Je lui laisse la parole.

—Je ne prétends pas, dit-il, qu'il faille croire à ceci et à cela, ou qu'il n'y faille pas croire; je veux vous relater seulement ce que j'ai vu et entendu; vous en concluerez ce que vous voudrez.

Quant à moi, je me suis creusé la tête bien longtemps pour trouver une explication, sans pouvoir m'arrêter à rien de positif; et j'ai fini par n'y plus songer.

C'était en 1823.

J'achevais mes études au collège de Nicolet, et j'étais en vacances dans le village de Gentilly, avec quelques-uns de mes confrères et deux ou trois étudiants en théologie, en congé auprès de leurs parents.

Nous fréquentions assidûment le presbytère, où le bon vieux curé du temps, très sociable, grand ami de la jeunesse, nous recevait comme un père.

C'était un fier fumeur devant le Seigneur, et pendant les beaux soirs d'été, nous nous réunissions sur sa vérandah pour déguster un fameux tabac canadien que le bon vieillard cultivait lui-même avec une sollicitude de connaisseur et d'artiste.

A onze heures sonnant:

—Bonsoir, me enfants!

—Bonsoir, monsieur le curé!

Et nous regagnions nos pénates respectives.

Un soir—c'était vers la fin d'août, où les nuits commencent à fraîchir—au lieu de veiller à l'extérieur, nous avions passé la soirée à la chandelle, dans une assez vaste pièce où s'ouvrait la porte d'entrée et qui servait d'ordinaire de bureau d'affaires, de fumoir ou de salle de causerie.

Coïncidence singulière, la conversation avait roulé sur les apparitions, les hallucinations, les revenants ou autres phénomènes de ce genre.

Onze heures approchaient, et le débat se précipitait un peu, lorsque M. le curé nous interrompit sur un ton quelque peu inquiet:

—Tiens, dit-il, on vient me chercher pour un malade.

En même temps, nous entendions le pas d'un cheval et le roulement d'une voiture qui suivait la courbe de l'allée conduisant à la porte du presbytère, et qui parut s'arrêter en face du perron.

Il faisait un beau clair de lune; quelqu'un se mit à la fenêtre.

—Tiens, dit-il, on ne voit rien.

—Ils auront passé tout droit.

—C'est drôle.

Et nous allions parler d'autres choses quand nous entendîmes distinctement des pas monter le perron, et quelqu'un frapper à la porte.

—Entrez! fit l'un de nous.

Et la porte s'ouvrit.

Jusque-là rien d'absolument extraordinaire; mais jugez de notre stupéfaction à tous, lorsque la porte se ferma d'elle-même, comme après avoir laissé passé quelqu'un, et que, là, sous nos yeux, presque à portée de la main, nous entendîmes des pas et comme des frôlemants de soutane se diriger vers l'escalier qui conduisait au premier, et dont chaque dégré—sans que nous puissions rien apercevoir—craqua comme sous le poids d'une démarche lourde et fatiguée.

L'escalier franchi, il nous sembla qu'on traversait le corridor sur lequel il débouchait, et qu'on entrait dans une chambre s'ouvrant droit en face.

Nous avions écouté sans trop analyser ce qui se passait, ahuris et nous regardant les uns les autres, chacun se demandant s'il n'était pas le jouet d'un rêve.

Puis les questions s'entrecroisèrent:

—Avez-vous vu quelqu'un, vous autres?

—Non.

—Ni moi!

—Nous avons entendu, pourtant.

—Oui.

—Quelqu'un entrer.

—Puis traverser la chambre.

—Puis monter l'escalier.

—Oui.

—Puis s'introduire là-haut.

—Exactement.

—Qu'est-ce que cela veut dire?

Et, à mesure que nous nous rendions compte de ce qui venait d'arriver, je voyais les autres blêmir et je me sentais blêmir moi aussi.

En effet nous avions tous bien entendu...

Et sans rien voir...

C'était renversant.

Nous n'étions point des enfants, cependant, et le courage ne nous manquait pas.

Le curé prit un chandelier, j'en pris un autre; et nous montâmes l'escalier.

Rien.

Nous ouvrîmes la chambre où le mystérieux personnage avait paru s'enfermer.

Rien.

Absolument rien de dérangé; absolument rien d'insolite.

Nous redescendîmes bouleversés, parlant bas.

—C'était pourtant bien quelqu'un.

—Incontestablement.

—Et vous n'avez rien découvert?

—Pas un chat!

—C'est à devenir fou.

En ce moment un bruit terrible éclata dans la chambre que nous venions de visiter, comme si un poids énorme fût tombé sur le plancher.

Le vieux curé reprit froidement sa chandelle, remonta l'escalier et entra de nouveau dans la chambre.

Personne le suivit cette fois.

Il revint pâle comme un spectre; et pendant que nous entendions des bruits de chaînes et des gémissements retentir dans la chambre qu'il venait de quitter:

—J'ai bien regardé partout, mes enfants, dit-il; je vous jure qu'il n'y a rien! Prions le bon Dieu.

Et nous nous mîmes en prières.

A une heure du matin, le bruit cessa.

Deux des ecclésiastiques passèrent le reste de la nuit au presbytère, pour ne pas laisser le bon curé seul; et les collégieus—j'étais fort tremblant pour ma part—rentrèrent chacun chez soi, se promettant toutes sortes d'investigations pour le lendemain.

La seule chose que nous découvrîmes fut, en face du presbytère, les traces de la voiture mystérieuse, qui apparaissaient très distinctes et toutes fraiches dans le sable soigneusement ratissé de la veille.

Inutile de vous dire si cette histoire fit du bruit.

Elle ne se termina pas là, du reste.

Tous les soirs, durant plus d'une semaine, les bruits les plus étranges se firent entendre dans la chambre où l'invisible visiteur avait paru se réfugier.

Les hommes les plus sérieux et les moins superstitieux du village de Gentilly venaient tour à tour passer la nuit au presbytère, et en sortaient le matin, blancs comme des fantômes.

Le pauvre curé ne vivait plus.

Il se décida d'aller consulter les autorités du diocèse; et, comme Trois-Rivières n'avait pas encore d'évêque à cette époque, il partit pour Québec.

Le soir de son retour, nous étions réunis comme les soirs précédents, attendant le moment des manifestations surnaturelles, qui ne manquaient jamais de se produire sur le coup de minuit.

Le curé était très pâle, et plus grave encore que d'habitude.

Quand le tintamarre recommença il se leva, passa son surplis et son étole et s'adressant à nous:

—Mes enfants, dit-il, vous allez vous agenouiller et prier; et quel que soit le bruit que vous entendiez, ne bougez pas, à moins que je ne vous appelle. Avec l'aide de Dieu, je remplirai mon devoir.

Et, d'un pas ferme, sans arme et sans lumière—je me rappelle encore, comme si c'était d'hier, le sentiment d'admiration qui me gonfla la poitrine devant cette intrépidité si calme et si simple—le saint prêtre monta bravement l'escalier, et pénétra sans hésiter dans la chambre maudite.

Alors, ce fut un vacarme horrible.

Des cris, des hurlements, des fracas épouvantables.

On aurait dit qu'un tas de bêtes féroces s'entredévoraient, en même temps que tous les meubles de la chambre se seraient écrabouillés sur le plancher.

Je n'ai jamais rien entendu de pareil dans toute mon existence.

Nous étions tous à genoux, glacés, muets, les cheveux dressés de terreur.

Mais le curé n'appelait pas.

Cela dura-t-il longtemps? je ne saurais vous le dire, mais le temps nous parut bien long.

Enfin le tapage infernal cessa tout à coup, et le brave abbé reparut, livide, tout en nage, les cheveux en désordre, et son surplis en lambeaux...

Il avait vieilli de dix ans.

—Mes enfants, dit-il, vous pouvez vous retirer; c'est fini; vous n'entendrez plus rien. Quand quelqu'un frappera à votre porte, le soir, ne dites jamais: *Entrez!* mais *Ouvrez!* Au revoir; parlez de tout ceci le moins possible.

Après ce soir-là, le presbytère de Gentilly reprit son calme habituel.

Seulement, tous les premiers vendredis du mois, jusqu'à sa mort, le bon curé célébra une messe de *requiem* pour quelqu'un qu'il ne voulut jamais nommer.

Voilà une étrange histoire, n'est-ce pas, messieurs? conclua le narrateur.

Eh bien, je ne vous ai pourtant conté là que ce que j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles,—et nombre d'autres personnes croyables avec moi.

Qu'en dites vous?

Rien?

Ni moi non plus.

LOUIS FRÉCHETTE.

POUR RIRE

Le comble du Don-Quichottisme:

Chercher querelle à un pont pour lui flanquer une pile.

Petite mère a mené André à la messe pour la première fois.

L'enfant s'ennuie, s'agite sur sa chaise et parle sans cesse.

—Tais-toi, dit la mère, on doit se taire à l'église.

—Alors, fait l'enfant, pourquoi il y en a-t-il qui chante là-bas, au fond.

L'esprit d'autrefois.

Ne laissons pas tomber dans l'oubli la jolie anecdote suivante:

On jugeait une affaire fort scabreuse aux assises d'une ville de province. Ne voulant pas déclarer le huis-clos, le président s'adressa au public, parsemé d'un grand nombre de dames élégantes:

—Vu les détails immoraux qu'exposeront les témoins, j'engage toutes les femmes honnêtes à se retirer.

Pas un mouvement. Tout le public féminin, caché derrière l'évantail, resta coi...

Alors le président:

—Maintenant que toutes les femmes "honnêtes" ont quitté la salle, huissier, faites sortir les "autres."

Le Manitoba.

Mercredi, 17 Fevrier 1892

LETTRE DE MGR L'ARCHEVEQUE

Au Clergé Séculier et Régulier de l'Archidiocèse de Saint-Boniface,

MES CHERS COLLABORATEURS,

Le Souverain Pontife plein d'une affectueuse sollicitude pour le bien être des fidèles, même dans l'ordre temporel, se préoccupe de l'épreuve que fait subir aux populations la maladie épidémique qui sévit d'une manière aussi terrible et si générale dans certains pays.

A cette occasion et en date du 14 janvier, 1892, Sa Sainteté fait adresser à tous les Archevèques, Evèques et autres Ordinaires un Bref spécial par lequel il les autorise par la voix de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition et par son autorité apostolique à delier les fidèles qui sont sous leurs jurisdictions respectives de l'obligation de garder le jeûne et l'abstinence et ce, pour le temps que les ravages de la maladie leur fera croire à propos d'user d'une dispense si extraordinaire.

L'épidémie a sans doute fait son apparition parmi nous, cependant nous devons nous souvenir avec une vive reconnaissancee que comparativement nous avons été bien épargnés; c'est pourquoi il ne Nous semble pas nécessaire d'étendre les dispenses aussi complètement qu'on a dû le faire dans d'autres pays.

En vertu des pouvoirs susmentionnés, Nous dispensons, pour le Carême prochain, le Clergé, les Communautés Religieuses et les Fidèles de Notre Archidiocèse:

1o. De l'obligation de jeûner excepté le Vendredi Saint;

2o. De l'obligation de l'abstinence à l'exception de tous les Vendredis et du Jeudi Saint.

Ces dispenses ne doivent pas nous laisser perdre de vue la nécessité de fléchir la colère de Dieu et c'est pourquoi Sa Sainteté veut que les fidèles, en usant de sa bienveillance, s'efforcent de mériter la clémence divine par plus de prière, de charité et de bonnes œuvres et par la fréquentation des Sacrements.

Pour vous aider à vous conformer au désir de Sa Sainteté Nous règlons ce qui suit:

1o. Vous exhorterez les fidèles à fréquenter les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie plus qu'à l'ordinaire et à réciter le chapelet tous les soirs en famille. De plus vous insisterez sur la nécessité de sanctifier le Dimanche, d'entendre la Sainte Messe et après la messe paroissiale on récitera dans l'église le chapelet qui sera suivi de la récitation et si c'est possible du chant du *Miserere*.

2o. Pendant la récitation du chapelet à l'église le Curé fera la quête; du produit de cette quête il gardera pour les fins des collectes ordinaires un montant égal à celui de chaque Dimanche, et le surplus de ces quêtes spéciales sera renvoyé au Secrétaire de l'Archevêché pour être employé à des œuvres diocésaines.

3o. Dispensés en grande partie de l'obligation du jeûne et de l'abstinence les fidèles devront se souvenir qu'ils ne sont pas dispensés de l'obligation de se mortifier et pour qu'ils se le rappellent plus efficacement, exhortez-les à s'abstenir pendant ce prochain Carême surtout, de l'usage de liqueurs enivrantes, non pas seulement de s'abstenir de l'abus, qui est toujours défendu, mais bien aussi de s'en abstenir entièrement, pratiquant ainsi la mortification et en donnant l'exemple aux autres.

Que Dieu vous ait toujours en sa sainte garde et qu'il vous comble de ses bénédictions, vous et tous les fidèles qui sont confiés à vos soins.

Je demeure bien sincèrement,

Votre tout dévoué en N.-S.,

† ALEX., Arch. de Saint-Boniface, O. M. I.

Archevêché de Saint-Boniface, 16 Février 1892.

LETTRE PASTORALE

DES ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET ADMINISTRATEURS DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL, ORDONNANT D'OBSERVER FIDÈLEMENT LES LOIS FAITES POUR ASSURER LA LIBERTÉ ET LA PURETÉ DES ÉLECTIONS.

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques, Evêques et Administrateurs des Provinces Ecclésiastiques de Québec et de Montréal.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces diocèses, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

L'apôtre Saint-Jean, le disciple bien-aimé de Jésus Christ, donnait aux fidèles de son temps une instruction que Nous croyons devoir vous citer, pour raffermir ou ressusciter dans vos âmes les sentiments de charité mutuelle et de respect pour Dieu qu'un trop grand nombre d'entre vous semblent avoir oubliés, pendant les élections.

"Celui qui n'aime pas son frère, "dit Saint-Jean (I. Ep. ch. III), demeure dans la mort. Quiconque "a de la haîne pour son frère est "homicide. Or vous savez que nul "homicide n'a la vie éternelle en "lui (c'est-à-dire est mort aux yeux "de Dieu). L'amour de Dieu s'est "manifesté par le sacrifice qu'il a "fait de sa vie; nous aussi nous de-"vons être prêts à donner notre vie "pour nos frères...... N'oublions pas "que Jésus Christ nous a commande de nous aimer les uns les au-"tres. Celui qui observe les com-"mandements de Dieu, demeure en "Dieu et Dieu demeure en lui."

Vous voyez, Nos Très Chers Frères, que manquer à la charite envers le prochain, même en affaires publiques, c'est se séparer de Dieu, et se séparer de Dieu, c'est prendre le chemin de l'enfer.

Dejà à plusieurs reprises Nous vous avons fait avertir par vos pasteurs que dans les élections vous êtes sous le regard de Dieu et devez agir pour le plus grand bien de la religion et de la patrie, et que vous devez donner votre voix non pas à celui qui vous promet de l'argent ou de la boisson, mais à celui que vous jugez, après reflexion, le plus honnête et le plus capable de bien s'acquitter de la charge si importante que vous voulez lui confier

Depuis quelques années, Nos Très Chers Frères, l'ivrognerie a fait des progrès épouvantables dans cette province et elle nous menace d'une manière terrible, surtout dans le temps des élections comme moyen de corruption auprès des électeurs

Un apôtre de la tempérance a dit avec vérité que, dans une paroisse, les dépôts de boisson, en tout temps, mais surtout pendant une élection, sont des portes d'enfer.

Par conséquent, vous devez regarder comme le plus cruel et le plus dangereux ennemi de votre pays, de votre comté, de vos familles et de vous-même, le candidat qui cherche à vous gagner en vous offrant et vous faisant donner des boissons enivrantes.

Par la porte de l'ivrognerie le démon entre dans une paroisse et y sème les désordres les plus déplorables. Le démon aveugle les électeurs qui ne savent plus ce qu'ils font, ni ce qu'ils disent. Il met dans la bouche de ceux qui parlent les mensonges les plus absurdes, les injures les plus atroces, les médisances les plus affreuses, les calomnies les plus noires, les accusations les plus injustes et les plus scandaleuses.

Les lieus de la famille sont brisés, les pères et les enfants, les frères et les amis, devinnent des ennemis, d'autant plus acharnés que les liens de la charité qui ont été brisés, étaient plus forts.

Contre tous les droits de la charité et de la justice, on maltraite ou l'on menace ceux qui appartiennent à un parti. Tôt ou tard les coupables seront punis, car la justice de Dieu rend à chacun ce qui lui est dû.

Ce n'est donc pas sans de graves raisons que la loi défend le débit des boissons pendant les élections; mais malheureusement l'ennemi de Dieu et des hommes ne trouve que trop de moyens pour parvenir à ses fins. Il est donc du devoir de tous les paroissiens sans exception, de faire tout en leur pouvoir pour faire observer cette loi si importante.

Il va sans dire que les Candidats sont plus obligés que tous les autres citoyens, de veiller à ce que la loi divine et humaine soit observée en tous points.

Le Saint-Esprit, au chapitre trente-unième de l'Ecclésiastique, dit: "Bienheureux l'homme qui a été "trouvé sans tache, qui n'a point "couru après l'or, et qui n'a point "mis son espérance dans l'argent "et dans les tresors. Il aurait pu "violer les commandements de "Dieu et faire le mal, mai; il ne l'a "point fait: c'est pourquoi ses biens "ont été affermis dans le Seigneur."

Voyons maintenant le terrible anathème que Notre Seigneur a porté contre ceux qui violent la loi: "Malheur à celui par qui vient le "scandale! il vaudrait mieux pour "lui qu'on le jetât dans la mer avec "une meule de moulin au cou." (S. Luc, XVII, 1).

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, usant de l'autorité que Notre-Seigneur nous a confiée pour votre salut éternel, Nous défendons sous peine de faute grave de vendre, de donner ou de distribuer de la boisson dans les trois jours qui précèdent et suivent une élection quelconque, et pendant la dite élection, sous peine de péché grave qui sera un cas réservé tout spécialement, dont l'absolution ne pourra être accordée que par Nous ou nos Vicaires-Généraux.

Il en sera de même de ceux qui pendant le même temps se vendront, ou maltraiteront leur prochain à propos d'élection ou donneront de l'argent ou autre chose pour acheter un suffrage, ou pour empêcher quelqu'un de voter.

Ayez toujours présent à l'esprit cette terrible parole de Notre-Seigneur: "Malheur à celui par qui "vient le scandale." (S Luc, XVII, 1).

Que vous servira d'avoir reçu un peu d'argent, ou d'avoir réussi à faire élire votre candidat par l'argent, ou par la boisson, ou par des menaces, si la main toute-puissante de Dieu doit tôt ou tard vous frapper dans ce monde-ci ou dans l'autre?

Daigne Notre-Seigneur, Nos Très Chers Frères, vous accorder la grâce de bien comprendre et de bien observer ce grand devoir de la charité et de la justice que vous dévez à votre pays et à votre prochain, de l'obéissance que vous devez à Dieu qui ordonne de suivre les lois, afin que sa bénédiction descende sur vous, sur vos familles et sur toute la province.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de la messe paroissiale, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précédera l'élection.

Donné sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse de Québec. et le contreseing du secrétaire de l'archevêché de Québec, le trois février, mil huit ceut quatre-vingt-douze.

E. A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

† LOUIS NAZAIRE, Arch de Cyrène, Administrateur de Chicoutimi.

† L.-F., Ev. des Trois-Rivières.

† L.-Z., Ev. de Saint-Hyacinthe.

† ANDRÉ ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.

L.-V. THIBAUDIER, ptre, V.-G., Administrateur de Nicolet.

H.-O. CHALIFOUX, ptre, Administrateur de Sherbrooke.

Par Mandement de Son Eminence,

B. PH. GARNEAU, Ptre., Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

CONSPIRATION CONTRE M. GREENWAY

Il est de notoriété publique que l'on s'occupe à se débarrasser de M. Greenway, le plus tôt possible, surtout avant les prochaines élections générales.

Telle est l'opinion du *Morden Monitor*, feuille qui se tient très au courant des affaires politiques de la province:

"On dit que les membres du gouvernement actuel, appuyés en sous-main par l'habile Jos. Martin, conspirent à la perte de leur Jonas, Greenway, dont les iniquités sont jugées assez pesantes pour faire naufrager leur esquif politique. Ces hommes reconnaissent encore la main qui trace les signes prophétiques sur la muraille, et en désespérés qu'ils sont, ils sont prêts à toute saleté, pourvu qu'elle leur assure un renouvellement de pouvoir."

L'exactitude de cette rumeur ne laisse pas l'ombre d'un doute. M. Martin pourra prétexter que l'on ne peut s'attendre avec raison, qu'il puisse ne pas intriguer contre l'homme qui l'a jeté par dessus bord, et en effet et cela fera plaisir à M. Martin de donner à son ancien chef une idée de ses affections pour lui. L'opinion est que M. Greenway disparu, les péchés du gouvernement s'effaceront et que les électeurs verront tout en rose. Cette attente fait, mieux que tout, constater l'ignorance des ministres. M. Smart a fait partie du cabinet actuel depuis son accession, et il est en conséquence responsable de tous ses actes. En restant collègue de M. Greenway, il assume auprès du peuple la responsabilité de M. Greenway. C'est là la théorie du parlementarisme anglais, et ce n'est pas aujourd'hui que l'on peut la répudier. En acceptant leurs portefeuilles, MM. McMillan et McLean ont accepté la responsabilité de tous les actes précédents de M. Greenway, et en conservant leurs portefeuilles, ils sont de toute nécessité responsables des actes postérieurs. M. Sifton se trouve dans la même position, sauve cette exception, qu'il aurait endossé beaucoup plus de fautes pour se faire sacrer ministre de la couronne. L'on pourra se débarrasser de M. Greenway, mais à moins d'effectuer des changements plus complets et plus radicaux, l'on s'apercevra que l'on ne pourra pas se délivrer de son dossier qui, en réalité, est celui du gouvernement. Les électeurs n'auront pas à juger des individus qui composent l'administration, mais de tout le cabinet et de ses actes comme tel.

Le *Monitor* dit de plus: "Les hommes qui ont trahi leur chef méritent-ils plus la confiance des électeurs? Nous avons l'histoire pour nous prouver que les gens capables de trahir leurs meilleurs amis pour des motifs d'égoïsme, saisiront la première occasion pour faire la même chose à d'autres. Le chef n'est pas moins coupable que ses subalternes des actes de corruption qui ont imprimé, à sa passée au pouvoir, un caractère de corruption qui ne s'effacera jamais. S'ils réussissent à se débarrasser de Greenway, ils auront le repentir du larron sur la croix; avec une horreur pudibonde, on essayera de rejeter tout le blâme sur le chef mis à la porte. Les yeux tournés au ciel, l'on demandera de garder les rênes du pouvoir avec toutes les promesses qui peuvent parvenir à ce but. Mais, heureusement, les électeurs de la province commencent à se dégoûter des promesses des faquins politiques." Espérons que cela soit vrai. Ils comprendront, ces électeurs, le jeu des collègues de M. Greenway. Ils ont endossé tous ses actes, heureux d'entrer dans sa barque, mais voici les élections générales: faut-il craindre de sacrifier son bienfaiteur pour sauver sa peau. Ces collègues n'ont pas le courage de dire à M. Greenway qu'ils iront devant le pays sous lui, heureux qu'ils ont été d'être valets de son gouvernement, mais trop lâches pour se laisser sombrer avec lui après avoir bénéficier de toutes ses faveurs.

Ces hommes croient qu'en sacrifiant M. Greenway, ils peuvent se sauver; et l'honneur, les sentiments de reconnaissance qu'ils devraient entretenir envers celui qui les a faits ce qu'ils sont, ne comptent pour rien.

Rien ne peut faire mieux connaître ces serviteurs infidèles, sans caractère et sans principes! Ce ne sont que des chercheurs de places! Pas un homme respectable ne peut faire cause commune avec eux. Mais souhaitons que cette conspiration réussisse; elle sera la fin digne de ce ministère ignorant, traître et sans honneur!—*Free Press.*

MARTIN VS. "FREE PRESS"

La *Tribune*, de Winnipeg, entonne un chant de triomphe parce que la cour d'appel de Manitoba vient d'annuler le verdict du jury dans une cause de Martin vs. Luxton. Le digne organe du gouvernement provincial dit que la conscience publique se trouve allégée d'un grand poids, et que l'on sait qu'il existe une justice quelque part.

Cette sortie est bien indécente, d'autant que le litige n'est pas fini, M. Luxton en ayant appelé immédiatement à la cour suprême.

La cour d'appel se composait des honorables juges Taylor, Dubuc et Bain. L'hon. juge Dubuc ne s'est pas accordé avec ses collègues. Le banc de Manitoba étant également divisé, il n'y aurait rien de surprenant que le verdict fut maintenu à la cour suprême; il n'y aurait pas plus matière à surprise que si le contraire arrivait.

Ce jugement, d'ailleurs, ne lave pas la réputation de l'homme que la *Tribune* veut blanchir, ce qui a eu lieu obligerait simplement à recommencer le procès. Les accusations du *Free Press* restent les mêmes, et M. Martin, lui, reste l'homme public qu'a dépeint le journal. Il est loin d'y avoir matière à la jubilation exprimée par la *Tribune*.

Nouvelles Religieuses

Hier, à l'hôpital de cette ville, le Rév. Père Fourmond, O.M.I., a subi l'opération de la taille. M. le Dr Dame a opéré assisté des Drs Jones et Lambert, médecin de l'hôpital. Trois pierres ont été extraites, l'une du poids extraordinaire de 2 onces, les deux autres d'une demi once. L'opération, toujours très grave, surtout chez un vieillard de 64 ans, a des mieux réussi.

Le Père Fourmond appartient au vicariat apostolique de la Saskatchewan et dessert la mission de Saint-Laurent. Le Père Lecoq, du même vicariat, est venu le conduire et a attendu le résultat de l'opération.

Dimanche, 7 février, Mgr l'archevêque de Montréal a conféré le sous-diaconat à MM. Anthony-Joseph Novacek, Concord, Ia; Philémon Darche, Saint-Hyacinthe; Edouard-Pierre Lajonie, Saint-Boniface.

Mgr Gabriel, évêque élu d'Ogdensburg, E.-U., est venu à Montréal cette semaine pour rendre témoignage dans la cause de canonisation de M. J. J. Olier.

Mgr Méthot, prélat de la maison de Sa Sainteté, vient de mourir à Québec, laissant le souvenir d'une grande piété et d'une inépuisable charité. Il était né dans le comté de Lotbinière, en 1826. Ordonné prêtre en 1849, il s'occupa surtout de l'éducation de la jeunesse et devint plus tard le supérieur du séminaire de Québec, dont il avait été l'élève. Il fut le premier vice-recteur de l'Université Laval à Montréal. Léon XIII le nomma prélat de sa maison en 1887.

Ses obsèques ont été célébrées par Mgr Paquet, mardi dernier, à la chapelle du Séminaire, au milieu d'un concours nombreux de prêtres et d'amis qui tenaient à donner à Mgr Méthot le dernier témoignage d'une sympathie bien méritée.

Les paroissiens de Saint-Luc ont fait chanter, le 8 du courant, un service solennel pour le repos de l'âme de leur ancien curé, feu Messire N. Barrette, en reconnaissance des services rendus pendant 18 ans passés au milieu d'eux.

Le R. P. Collignon, O.M.I., qui vient de mourir dans le Nord-Ouest, était né à Urgancy, dans le diocèse de Metz, en 1844. Il avait été ordonné prêtre par Mgr Clut en 1870. Au printemps de cette même année. il reçut son obédience pour le Canada, où il fut dirigé sur les missions du Nord-Ouest. C'est là que pendant 22 ans, il a accompli son œuvre de dévouement, tantôt au Lac La Biche, puis dans diverses parties du district de la Rivière de la Paix, au Fort Vermillon, où il créa une mission vers 1875. Plus tard, il fut envoyé au petit Lac des Esclaves, et en 1889, il était nommé visiteur du district de la Rivière de la Paix.

Il est mort comme le soldat sur le champ de bataille, après une vie entièrement consacrée à la conversion des sauvages qui avaient pour lui l'affection la plus vive et lui en ont donné à ses derniers moments les témoignages les plus touchants.

L'amélioration survenue dans l'état de Mgr le Cardinal Place, archevêque de Rennes, se maintient, mais la faiblesse est toujours très grande.

Le 20 janvier était le cinquantième anniversaire de la conversion miraculeuse du Père Alphonse de Ratisbonne, dans l'église de Saint André delle Fratte, à Rome. A cette occasion, M. le curé de la paroisse a obtenu que l'image miraculeuse de la Vierge fût solennellement couronnée. De grandes fêtes ont eu lieu à ce sujet. Les plus illustres cardinaux se sont succédés dans la présidence des offices, et les plus célèbres prédicateurs italiens s'y sont fait entendre.

Samedi le 20 du courant est l'anniversaire de l'élection de S.S. Léon XIII. Ce jour-là les fidèles sont invites à entendre la sainte messe et à prier Dieu qu'il conserve longtemps à l'Eglise son bien-aimé Pontife.

Nous lisons dans une correspondance de Saint Pierre et Miquelon (îles françaises de l'Amérique du Nord):

"Le 31 août, l'amiral Cavalier de Cuverville, commandant la division navale de l'Atlantique, venait en grande tenue, accompagné de son etat-major, faire une visite aux humbles Frères de l'Instruction chrétienne qu'il appelait "ses maîtres".

"On me traite quelquefois de *clérical*, dit l'amiral. Oh! oui je suis *clérical*, clérical renforcé et *impénitent!* J'ai mes raisons pour cela. Ce sont vos Frères qui ont été mes premiers maîtres; c'est grâce aux soins aussi intelligents que dévoués du saint Frère Laurent, à Quintin, — car c'était un saint, ajouta l'amiral,— que j'ai toujours gardé un bon souvenir des Frères de Ploërmel. D'ailleurs, je les rencontre aujourd'hui sous toutes les latitudes, et partout ils sont les mêmes; car malgré la persécution satanique des francs-maçons ils élèvent chrétiennement l'enfance, et jettent sur la France chrétienne un lustre que nous envient les nations étrangères. A Haïti surtout j'ai constaté le bien immense fait par vos Frères"

Dans un toast porté à la prospérité de l'Ile Saint-Pierre, l'amiral s'adressant au gouverneur, lui dit: "La Providence, gouverneur, vous a appelé dans ce petit pays pour y faire le bien; vous n'y réussirez que dans la mesure où vous mettrez votre confiance dans le clergé, les Pères et les Frères."

PREMIER CONVOI D'EMIGRANTS

L'émigration au Manitoba et au Nord-Ouest sera, dit-on, pour cette année, le double et même le triple des années précédentes. Déjà elle commence à arriver. Les nouvelles répandues en Europe sur la fertilité de ce pays et surtout l'abondante moisson de blé qu'ils fournissent, cette année, remuent les populations de l'ancien monde, où elles se trouvent à l'étroit. Le courant de l'émigration va se porter cette fois vers la vallée de la Saskatchewan.

Par malheur pour nous, il partira peu d'émigrants canadiens pour ce territoire. C'est dans le mois prochain qu'il faudrait se mettre en route, mais les apparnces jusqu'à présent ne nous annoncent pas un grand mouvement.

En attendant, la population continue à deserter les campagnes et à se masser dans les villes, où déjà la misère est grande. Que va-t-il résulter de tout cela? On s'en apercevra bientôt; quand il sera trop tard pour remédier au mal.

Cette agglomération de la population dans les villes et les grands centres au détriment des campagnes n'est pas l'état normal d'une société, l'équilibre est rompu. A un moment donné ce déplacement anormal produira une crise désastreuse. Les villes et les centres manufacturiers n'auront pas longtemps de provisions pour nourrir leur surcroit de population.

Alors toutes ces pauvres familles plus incapables que jamais, de retourner à la campagne, n'auront plus d'autres ressources que de partir pour les Etats-Unis, où elles iront s'éteindre dans l'atmosphère des filatures de coton.

Il eut fallu cette année une croisade pour envoyer des familles canadiennes au Nord-Ouest; c'est la dernière chance que nous avons de former là des colonies canadiennes. Je l'ai dit dans une lettre précédente: les étrangers qui arrivent d'Europe en foule vont s'emparer de toutes les places et dans cinq ou six ans d'ici, nous ne pourrons plus réparer la faute que nous fait commettre notre insouciance.

Cette question de colonisation au Nord-Ouest, que quelques-uns ont combattue et dont beaucoup se sont moqués, est cependant la question vitale du peuple canadien. Pour notre avenir comme peuple, cette question prime toutes les autres, car si nous avons une mission à remplir, dans le sens que nous l'entendons, c'est-à-dire comme nation, il faut de toute nécessité que nous comptions pour quelque chose dans l'immense territoire du Nord-Ouest, et que ces pays découverts et civilisés par nos pères ne soient pas le partage des étrangers seulement. Autrement notre mission ne sera plus celle du peuple de Dieu, sur les bords du fleuve de Babylone. Les milliers de nos frères échelonnés de l'est à l'ouest dans la grande republique américaine resteront canadiens tant que vous voudrez. *Concedo*, pour le moment, mais il ne seront jamais une nation, puisqu'ils doivent faire partie du peuple américain.

Nos pères qui ont si vaillamment combattu après la conquête pour rester *peuple* canadien, avaient rêvé pour nous une mission plus grande.

Si, pour garder nos frères chez nous, nous avons dû nous imposer quelques sacrifices et prévoir un peu l'avenir, aujourd'hui nous aurions des milliers de Canadiens qui nous tendraient la main dans le Manitoba et qui nous donneraient une force incalculable dans les crises politiques qu'il nous faut traverser.

La question la plus pressante n'est pas de savoir quelle cause vide nos campagnes et chasse nos familles aux Etats-Unis; quand quelqu'un se noie, on ne s'amuse pas à lui demander comment il est tombé à l'eau; on lui pousse une perche et on le sauve; les informations viennent ensuite. L'instrument de sauvetage pour nos familles qui s'exilent, serait de leur procurer le moyen d'aller s'établir au Nord-Ouest. Ah! si nous avions du patriotisme pour un sou, nous trouverions bientôt ce qu'il faut pour organiser un fort courant d'émigration vers le Manitoba et la Saskatchewan.

Chaque fois que je lis dans les journaux l'annonce de nouveaux convois d'émigrants, arrivant d'Europe, j'éprouve un sentiment de tristesse, en songeant que nous aurions si bien pu les devancer.

G. DUGAS, Ptre.

Choses et Autres

Il est rumeur que le prince de Galles visitera le Canada en mai prochain.

Vingt-quatre élections partielles ont eu lieu jusqu'à présent. Dix-huit comtés ont élu des conservateurs et six des libéraux. Il en reste encore 22 à faire à la suite de contestations. Cinq de ces divisions ont élu des conservateurs en mars dernier et dix-sept des libéraux.

La campagne électorale dans Québec est très ardente. M. Mercier en appelle aux préjugés de races. Le gouvernement cependant semble certain de son succès.

L'Etendard a suspendu sa publication. Les dernières nouvelles disent que le journal reparaîtra lundi prochain.

M. Laurier est actuellement dans West Huron, Ont., pour aider le candidat libéral, M. Cameron.

C'est jeudi prochain que s'ouvre la session du parlement canadien Le gouvernement revient plus fort.

Le premier ministre l'hon. M. Abbott, est indisposé.

Sir John Thompson et les hons. Foster et Bowell sont revenus de Washington.

PROVINCE DE QUEBEC

Candidatures Probables

COMTÉS.	MINISTÉRIELS	OPPOSITIONNISTES
Argenteuil	Simpson	De LaRonde,
Arthabaska	Nadeau	Girouard,
Bagot	McDonald	Archambault,
Beauce	Morency	Fortin,
Beauharnois	Rodier	Bisson,
Bellechasse	Audet	Turgeon,
Berthier	Allard	Chenevert,
Bonaventure	Arsenault	Mercier,
Brome	England	
Chambly	Taillon	Rocheleau,
Champlain	Grenier	Tessier,
Charlevoix	Danteuil	Morin,
Chateauguay	Greig	Robidoux,
Chicoutimi	Petit	Côté,
Compton	McIntosh	Layfield,
Deux-Montagnes	Beauchamp	
Dorchester	Pelletier	Taschereau,
Drummond	Cook	Watts,
Gaspé	Flynn	Carrier,
Hochelaga	Villeneuve	
Huntingdon	Cameron, Stephens, Saunders	
Iberville		Gosselin,
Kamouraska	Desjardins	
Jacques-Cartier		Boyer,
Joliette	Tellier	Baxinet,
Lac Saint-Jean	Girard	Marcotte,
Laprairie	Doyon	Duhamel,
Laval	Leblanc	
L'Assomption	Marion	
Lévis	Baker	Guay,
		Martineau, Lib. Ind.
L'Islet		Déchênes.
		P. B. Casgrain, Ind.
Lotbinière	Ford	Laliberté,
Maskinongé	Lessard	Legris,
Matane	Flynn	Pinault,
Mégantic	King	Whyte,
Missisquoi	Spencer	McCorkill,
Montcalm	Magnan	
Montmagny	Vallée	Bernatchez,
Montmorency	Casgrain	Langelier,
Montréal:—		
Saint-Jacques	Auger	Brunet,
Sainte-Marie	Martineau	Béland, Robert,
Saint-Louis		Reinville,
Saint-Laurent	Morris	Strachan,
Saint-Antoine	Hall	Bond,
Centre	Kennedy	McShane, Boudreau,
Napierville		
		Ste-Marie, Ind.
Nicolet	Beaubien	
Ottawa	Tétreau	Rochon,
Pontiac	Poupore	Gillis,
Portneuf	Stafford	Tessier,
Québec-Centre	Chateauvert	Rinfret,
Québec-Est	Carrier	Shehyn,
Québec-Ouest	Murphy	Kane,
Québec, comté		
		Fitzpatrick, Ind.
Richelieu	Lacouture	Proulx,
Richmond	Bédard	Denison,
Rimouski	Taché	Tessier,
Rouville	Gigault	Girard,
Shefford	Savaria	DeGrosbois,
Sherbrooke	Panneton, Robertson	McManamy,
Soulanges		
Stanstead	Hackett	Lovell,
Saint-Hyacinthe	Cartier	Desmarais,
Saint-Jean	Molleur	Marchand,
Saint-Maurice	Duplessis	
Saint-Sauveur	Fiset	Parent,
Témiscouata	Rioux	Pouliot,
Terrebonne	Nantel	
Trois-Rivières	Normand	Cooke,
Vaudreuil	Cholette	Lalonde,
Verchères		
		Lussier, Ind.
Wolfe	Chicoyne	Adam,
Yamaska	Blondin	Gladu,

Correspondances

SOIREE AU COLLEGE

Monsieur le Rédacteur,

C'est avec un plaisir réel que j'ai appris d'un ami les détails d'une magnifique soiree qui doit avoir lieu au collège de cette ville, jeudi le 25 courant. Les amusements de ce genre sont si rares ici, qu'il est de notre devoir à tous d'encourager ceux, qui pour nous les procurer, ne craignent pas les fatigues que doivent nécessairement produire les divers préparatifs d'une telle séance. De plus il faut aider nos maisons d'education. C'est une bonne œuvre que nous pouvons accomplir tout en nous amusant beaucoup. Le programme de cette soirée qu'on m'a fait connaître est certainement de nature à amener une grande foule dans la salle du collège le 25 au soir.

La pièce principale est "l'Avare," de Molière. Les acteurs sont tous des amateurs d'un talent reconnu et que nous avons tous bien souvent applaudis. Il suffit de nommer MM. Goulet, étudiant en droit, Paulus, Vermander, McDermott, St. Arnaud, Grenier, etc., etc. On jouera aussi une scène allégorique qui ne le cède en rien par son grand comique à la pièce principale. Des jeunes acteurs, elèves du collège, en rempliront les rôles. Plusieurs d'entre eux ne sont pas à leur premier essai.

La partie musicale sera aussi très bien remplie. Un orchestre de Winnipeg en est chargé.

M. Labonde donnera un solo de guitare, et quelques messieurs dont je n'ai pu me procurer les noms, aideront par leur chant à rehausser l'éclat de cette magnifique soirée.

Le succès de cette séance ne peut être douteux, puisque le Rév. Père Belliveau, S.J. en est l'organisateur

Prouvons à ce Rév. Père, en assistant en foule à cette représentation, qu'on se rappelle, les agréable soirees qu'il nous a donnees il y a 2 ou 3 ans

Avec mes remerciements Monsieur le Redacteur, croyez-moi votre très humble serviteur,

UN CITOYEN DE SAINT-BONIFACE.

Fort Alexandre, 8 février 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Excusez-moi si en bon Sauvage, je viens encore une fois quêter une petite place dans votre estimé journal, pour répondre aux divagations du jeune colon de 2 ans. Ou bien il fait l'ignorant (sans efforts), ou bien il est de mauvaise foi :

1o. Ignorant, puisqu'il fait semblant de ne pas s'être aperçu que le nom "Sauvage" n'est qu'un pseudonyme, adopté pour la circonstance ; d'ailleurs le nom ne fait rien à la question.

2o. De mauvaise foi, car en essayant de réfuter mes arguments, il dit des choses contraires à la vérité. Tout le monde sait que la distance d'ici à Selkirk est de soixante milles, en suivant le seul et unique chemin maintenant en usage. L'annee dernière, quatre voyageurs commerçants, etrangers à la place, sont venus par ici, et cette année, jusqu'à ce jour, cinq sont venus trafiquer avec les sauvages ; tous ces commerçants sont munis de la licence speciale sur laquelle est imprimée qu'ils doivent vendre aux sauvages des articles de première qualité, et à un prix raisonnable. Les 95 autres commerçants seulement existent dans l'imagination de votre correspondant, bon marchand.

Personne plus que moi n'aime à favoriser l'immigration dans la province du Manitoba qui, à juste titre, est surnommée le grenier à blé du Canada. La province est immense en étendue et il y a encore bien des places cent fois plus avantageuses que celle-ci, qui pour le moment n'offre aucun avantage aux fermiers. Sans doute l'eau est excellente ici et le bois ne manquera de sitôt, car il n'y a que cela des deux bords de la rivière. Le foin naturel est très rare ici, même il y a deux ans tous les habitants furent obligés d'en acheter pour hiverner leurs animaux. Beau pays, n'est-ce pas ? Ce qui est surtout une des marques des plus concluantes que je ne suis pas le seul à penser que cette place ne convient nullement à l'agriculture, sous les circonstances actuelles, c'est que tout le long de la rivière on ne voit que des maisons abandonnées homesteads délaissés ; j'en ai compté huit. Sans doute les colons qui espéraient faire leur avenir là, n'avaient plus de sens commun et ils sont allés ailleurs, dans la prairie. où au moins ils peuvent vivre dès la première année, du produit de leur ferme.

Oui dà, la terre est facile à faire, peut-être moins difficile que dans la province de Québec ; toujours est il que je connais des habitants qui sont ici depuis 8 à 10 ans, et qui n'ont pas plus de 16 à 20 arpents de clairé, et encore avec pas mal de souches dedans ; ce qui fait en moyenne 2 arpents par année : je ne connais pas les aptitudes de ces gens-là, mais leur travail parle pour eux.

Personne ici ne peut subsister du produit de sa ferme, et à ceux qui auraient l'intention de venir par ici, je dirai d'apporter assez d'argent pour pouvoir vivre les premiers dix ans, ou bien s'ils ont des parents des oncles ou des tantes qui peuvent leur envoyer tous les ans une centaine de piastres, c'est correct. Autrement ils devront aller, comme je l'ai déjà dit, à une grande distance d'ici pour trouver de l'ouvrage et gagner de l'argent, ou bien ils devront faire comme celui dont j'ai adopté le nom de plume, ou bien aller à la chasse, ou bien aller à la pêche : c'est d'ailleurs ce qu'ils font. Quiconque auraient des doutes sur ma sincérité peut s'adresser en toute confiance aux personnes dignes de foi et désintéressées de cette réserve. Comme je ne veux pas continuer cette polémique, sans intérêt, je vous remercie Monsieur le Rédacteur, et reste votre dévoué,

"SAUVAGE."

Les commissaires des écoles catholiques de Winnipeg en ont appelé aux tribunaux pour obliger la ville de Winnipeg à payer la proportion des taxes scolaires qui reviennent aux catholiques.

M. Ewart, C.R., représentait les commissaires et M. Campbell la ville.

Son honneur le juge Killam a réservé son jugement.

PERSONNEL

Hier, l'hon. A A. C. LaRivière, M. P., MM. A. W. Ross, W. B. Scarth, l'Evêque et le Doyen du diocèse de la Terre de Rupert et autres ont visité l'Ecole Industrielle de Saint-Paul, près Winnipeg Les jeunes sauvages semblent contents et apprécier le dévouement de leurs instituteurs.

M. Roger Marion est revenu hier de LaBroquerie, Sainte-Anne et Lorette. Tous les propriétaires, à part quatre ou cinq, ont signe avec plaisir le droit de voie du chemin de fer Winnipeg et Sud-Est.

M J C. Chapais, revenu de Saint-Pierre et Saint-Malo, lundi est parti hier pour donner des conférences à Saint-Joseph et Saint-Pie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Agathe, Saint-Norbert.

M. J. A. Richard de Winnipeg, est actuellement en voyage dans les Territoires du Nord-Ouest.

Chronique Locale.

—On a besoin d'un grément de fromagerie de seconde main, mais en bon ordre. S'adresser à ce bureau. 21

—Il y aura, jeudi soir 25 courant, une séance dramatique et musicale dans la salle du collège Billets à vendre au collège et chez M. Pelletier. Entrée 25 cts. sieges réservés 50 cts.

—Certains tabacs suintent et provoquent une explosion quand enflammés, explosion qui aide leur combustion Quand le tabac n'est pas falsifie, cette matière n'est pas nécessaire. Le tabac pur, naturel, brûle à basse température, mieux que quoi que ce soit. Ces inconvénients sont évités en fumant le "Myrtle Navy." Il brule sans explosion, sa combustion se fait régulièrement.

—C. W. Lutes n'est pas autorisé à recevoir d'applications. percevoir de primes, ni à expédier aucune affaire quelconque pour la Cie d'Assurance de Vie. London & Lancashire, ni aucune autre compagnie que représente M. A. Holloway, agent général, Manitoba et T. N. O. 4i 3 2.92

—M. Bricker de Winnipeg, après avoir, avec la plus bienveillante générosité, coupé toute la tourbe dont l'Hôpital Saint-Boniface a eu besoin l'été dernier, vient encore avec la même bonté prévenante, de remplir gratuitement sa glacière. Mille remercîments à ce digne Monsieur, ainsi qu'à M. Thomas Kelly qui vient d'envoyer aux pauvres malades un sac de délicieuse farine d'avoine, comme on n'en avait pas encore vu à l'Hôpital, et à la *Standard Oil Co* pour un précieux quart d'huile. C'est toujours avec bonheur que les religieuses de cette Institution expriment leur reconnaissance à leurs généreux bienfaiteurs.

Chronique de la Province.

Lorette,

10 février—Hies soir, M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'industrie laitière en Canada, a donné une très intéressante conférence sur la culture variée et l'industrie laitiere. Les excellents avis donnés par le conférencier, fruit d'une longue expérience, ont été écoutés avec une attention soutenue. Après la conférence M. le curé Dufresne remercia M. Chapais, au nom de ses paroissiens, et M. William Lagimodière. M.P.P., proposa des remerciements publics qui furent votés unanimement. L'hon. M LaRivière accompagne M. Chapais dans sa tournée.

—M. l'abbé Dufresne a pris possession de sa nouvelle résidence, au nord de la route. C'est une jolie maison.

—M. Lacerte, de Sainte-Anne des Chênes doit ouvrir ici un nouveau magasin la semaine prochaine.

—M. L. E. Martel est convalescent après une sérieuse maladie.

Sainte-Anne des Chênes,

11 février—Grande fête hier soir, au pensionnat de Sainte-Anne des Chênes, à l'occasion de la fête patronale de M. le curé L. Raymond Giroux. Les élèves ont donné une bien belle séance publique, à laquelle assistait la population de la paroisse. Belle salle, beau programme et belle mise en scène. Les élèves ont rempli leurs rôles avec beaucoup de succès et ont mérité les applaudissements qui ne leur ont pas été ménagés. Les tableaux vivants ont surtout eu un plein succès, le dernier était admirable de beauté. Voici le programme :

Ouverture—Saint Raymond, cantate.

Hommage de fête—Les fleurs et les enfants, anecdote—Le choix du supplice—La menace Irlandaise—Le mignon.

Oh rendez-moi mon ciel ! (cantilène)

Dialogue—La Fée Hippocratine.

Chanson comique—Les Babillards.

Chanson anglaise—Ally Ray,

Petit poème—A ma poupée.

Scène comique—Les deux nerveuses.

Chant—Alma Redemptoris. (Lambillotte).

Tableaux vivants — Le sacrifice d'Abraham, l'Annonciation, le Publicain et le Pharisien, l'heure de l'Ave Maria.

Adresse à M. le curé Giroux.

God save the Queen.

Ce programme a été bien rempli et fait honneur à l'institution, c'est-à-dire aux bonnes Sœurs de la Charité qui en ont la direction ainsi qu'à son zélé fondateur, M. le curé Giroux.

—MM. Chapais, LaRivière, M. P., et R. Marion, M.P.P., ont assisté à la séance dramatique et musicale donnée par les élèves du couvent, le 10 courant. Aussitôt après la séance, M. Chapais a donné dans la même salle une conférence sur l'industrie laitière. Ce monsieur, qui joint à une parole facile une diction claire et correcte, a su instruire et intéresser l'auditoire nombreux et choisi qui lui a prêté une attention toute particulière et suivie. En suivant les différentes parties de sa conference, on voit que ce monsieur est maître de son sujet. Aussi l'a t-il traité en maître qui non seulement possède la théorie, mais la pratique. Les conférences de M. Chapais contribueront à encourager nos cultivateurs à se livrer à l'industrie laitière avec plus d'intelligence et de discernement et à les mettre en garde contre certains défauts qui peuvent compromettre une industrie qui, si elle est adoptée avec intelligence, sera pour nos cultivateurs une source de prospérité.

M. LaRivière, qui accompagne M. Chapais, a ensuite porté la parole à ses nombreux amis présents, heureux d'entendre leur toujours dévoué représentant. Il a insisté surtout sur la formation d'un cercle agricole dans notre paroisse, en en montrant les avantages. Tout fait présager que ses paroles ont porté leurs fruits, car il doit y avoir bientôt une assemblée dans le but d'organiser un cercle agricole.

—M. Roger Marion est à Sainte-Anne, s'occupant à obtenir le droit de passage pour notre chemin de fer, à travers les terres, sur le côté nord de la rivière La Seine. Espérons que bientôt nous aurons une voie ferrée qui nous permettra d'écouler plus facilement les produits agricoles de nos terres si riches et si fertiles.

Saint-Laurent,

13 février.—M. Michel Richard, contracteur pour la municipalité de Saint-Laurent, construit un pont sur le détroit du lac Plat (Shoal Lake), township 18, rang 2 ouest, section 21.

—Samedi, nous avons été spectateurs d'un phénomène céleste de toute beauté. Diamétralement au-dessus de nos têtes, comme un immense soleil fixe de feu d'artifice, tranchant sur un fond bleu très foncé tout constellé, nous vîmes, vers 6 heures du soir, une incommensurable auréole aux rayons rouges, semblant alimentés par des nuages mouvants de lumière, semblables à de prodigieux feux de Bengale. Ses reflets teintaient de pourpre la prairie enneigée. A $6\frac{1}{2}$ h., le centre du phénomène s'assombrit et, peu à peu, les rayons s'éteignirent à partir de leur origine. Tout était fini à $6\frac{3}{4}$ h.

On remarque aussi depuis quelques jours deux étoiles vers l'ouest, dont la plus petite, d'abord à l'est de la première, s'est trouvée ensuite en conjonction avec celle-ci, et maintenant s'éloigne vers l'ouest.

Un prédicant de l'armée du salut, d'Eau Claire, Wisconsin, a trouvé une nouvelle attraction pour attirer la foule. Dimanche il se tiendra sur la tête, les pieds en l'air maintenus par deux soldats en jupon, et dans cette position il adressera la foule qui ne manquera d'accourir à un tel spectacle.

DECES

BERNARD—A Norman, Ontario, le 11 courant, à l'âge de 54 ans et 11 mois, Dame Elise Ducharme, épouse de M. Remi Bernard, ci-devant de Saint-Boniface. La défunte était la mère de Mesdames E. G. LaRose et G. Arial. Les funerailles ont eu lieu au Portage du Rat, le 13 courant. Les officiants étaient les RR. PP. Beaudin et Campeau.

AVIS.

Avis a été donné ci-dessus que M. Peter Reed Young, négociant général de la paroisse de St. Andrews, Man., m'a fait cession au profit de tous ces créanciers, le 13ème jour de février 1892. Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau le 26 de février 1892, à 4 heures p.m.

Toutes réclamations doivent être produites et accompagnées d'une déclaration statutaire d'ici à 30 jours de cet avis, et pour donner droit à un créancier de voter, il faut que les réclamations soient produites avant ou le jour même de l'assemblée.

S. A. D. BERTRAND,
jno 17.2.92 Syndic Officiel.

AVIS

Est par le présent donné qu'il sera fait au Parlement de la Puissance demande d'un amendement à la charte de la compagnie du chemin de fer *Manitoba and Assiniboia, Grand Junction*, accordant à la dite compagnie le pouvoir de prolonger sa ligne de chemin de fer d'un point ou près du lac Dauphin jusque dans la cité de Winnipeg, et d'émaner des actions préférentielles en sus de son stock d'actions ordinaires.

Daté le 4 février 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Winnipeg, Man.,
9i 10.2.92 Solliciteurs de la compagnie.

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.
jno 19.8.91

TROUVÉE.

Une génisse de 18 ou 20 mois, noire et blanche. S'est réfugiée parmi les animaux du soussigné au mois de novembre.

On pourra la réclamer en payant les frais d'impression de cette annonce et la pension. S'adresser à

PLACIDE CHAPUT,
3i 3 2 92 Municipalité de Saint-Boniface.



AVIS.

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'Industrie Laitière, donnera des conférences sur les méthodes améliorées employées dans l'industrie aux endroits suivants de Manitoba. Toutes ces assemblées s'ouvriront à 7.30 heures p.m. :—

Mardi, le 9 février—Salle du conseil, Lorette.

Mercredi, le 10 février —Salle du conseil, Sainte-Anne des Chênes.

Jeudi, le 11 février—Maison d'école de LaBroquerie.

Vendredi, le 12 février—Salle du conseil de Saint-Pierre.

Samedi, le 13 février—Maison d'école de Saint-Malo.

Mardi, le 16 février—Salle du conseil, Letellier.

Mercredi, le 17 février—Maison d'école, arrond. centre, Saint-Jean-Baptiste.

Jeudi, le 18 février—Maison d'école, Aubigny.

Vendredi, le 19 février—Maison d'école, Sainte-Agathe.

Le programme des assemblées qui auront lieu dans les districts de Lisgar et Selkirk sera fixé et annoncé plus tard.

Ferme Expérimentale, Ottawa, 29 janvier 1892.

JOS. W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Industrie Laitière.
3i 3.2.92

AGRICULTURE

POURQUOI JETER VOTRE ARGENT PAR LA FENÊTRE

Ne jetez pas votre argent par la fenêtre, pourrais-je dire aux cultivateurs qui ne prennent pas soin de leur fumier. Dans le cours d'une année, ces cultivateurs perdent des sommes considérables sans le savoir ; cependant, il serait aussi bien pour eux de jeter leur argent à droite et à gauche que de laisser gaspiller leurs engrais.

Où est le cultivateur qui ne se baisserait pas avec empressement et cent fois le jour pour ramasser un centin ; chose singulière, le cultivateur qui se trainerait par terre pour ramasser un centin laisse perdre tous les jours des *cinq cents*, des *dix cents* et même des piastres en ne traitant pas convenablement ses engrais.

Le cultivateur à la vue d'une belle pièce de grain suppute dans son esprit ce que ce grain lui rapportera en argent ; cependant, il ne réfléchit pas que ce qui a fait pousser ce grain, c'est l'engrais qu'il a répandu sur cette pièce de terre ou la richesse du sol ; car rien ne vient de rien, si le grain est venu en abondance et si plus tard l'argent viendra, c'est dû au fumier ; il vaut donc lui-même de l'argent. Pourquoi donc alors tant de cultivateurs gaspillent-ils leur fumier, c'est-à-dire leur argent.

Un grand citoyen, un véritable ami du peuple qui a passé en faisant le bien, disait un jour devant une grande assemblée de cultivateurs, que chaque "bouse de vache" vaut un centin et que le cultivateur qui négligeait de la ramasser n'aimait pas l'argent. A ce compte, combien de centins perdus et combien de cultivateurs n'aiment pas l'argent.

On me dira, mais il y a peu de cultivateurs qui gaspillent leur fumier ; car tous savent bien que c'est par son entremise qu'ils auront de bonnes récoltes. A cela, je réponds qu'en effet tous les cultivateurs savent que le fumier fait pousser la terre ; mais combien ressemblent à ces hommes de l'Ecriture, qui ont des yeux et qui ne voient pas, qui ont des oreilles et qui n'entendent point. Le fumier donne les bonnes récoltes, c'est vrai ; mais dites-moi, sur cent cultivateurs, combien y en a-t-il qui se donnent la peine de recueillir les engrais liquides, c'est-à-dire plus de la moitié de la valeur du fumier ? Sur cent cultivateurs, combien y en a-t-il qui conservent leur fumier à l'abri et l'empêchent d'être lavé par les pluies ou desséché par un soleil ardent ? Sur cent cultivateurs, combien y en a-t-il qui portent une attention particulière à la fermentation du fumier et l'empêchent de brûler par une fermentation trop violente ? Sur cent cultivateurs y en a-t-il dix qui font attention à leur fumier de volaille, de mouton, de porc ? Y en a-t-il dix qui prennent la peine d'utiliser les eaux sales de la maison en charroyant dans un endroit convenable quelques tomberées de terre sèche, sur lesquelles ils jetteront toutes les eaux et autres déchets pour obtenir du tout un compost magnifique et précieux ? Ne nous faisons pas d'illusion, peu de cultivateurs pensent à prendre tous les moyens d'accroître par tous les moyens leurs engrais ou, en d'autres termes, pensent à augmenter leur capital.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE EN RAPPORT AVEC L'AGRICULTURE

Une communauté religieuse, qui ne perd pas une occasion d'intéresser les élèves à l'agriculture et à l'économie domestique, nous écrit ce qui suit :

Monsieur,—Nous n'avons qu'une très petite terre. Nous voudrions faire de l'agriculture avec une terre qui en vaudrait la peine... Vous savez sans doute, que nous avons un ouvroir, petit comme le grain de sénevé. Nos élèves sont très encouragées ; c'est une récompense que d'être admise à carder, filer, tisser. On parle peu ou point d'ouvrages de fantaisie. La couture, le tricot, le raccommodage occupent les heures de travaux manuels de nos fillettes. Notre bonne mère supérieure veut essayer de donner de l'extension à ce mode d'enseignement, mais cela demande mûres réflexions. X. X.

Réponse.—Il y a ferme et fermes. Je connais des jardins bien administrés qui donnent bien audelà, en profits nets, de ce que donnent bien des fermes. Je connais aussi de très petites fermes que des religieuses exploitent avec science et qui rapportent plus que des terres dix fois plus grandes.

Je serai heureux d'apprendre que vous prenez tous les moyens de tirer le meilleur parti de votre exploitation agricole actuelle, selon les ressources dont vous pouvez disposer. Voilà la vraie science agricole.

Je félicite votre communauté d'avoir institué un ouvroir ; voilà un genre de *récompense* qui mérite d'être développé. Quand vos jeunes filles auront l'intelligence de vous demander comment se fait le beurre chez les vraies ménagères, comment tirer parti d'un jardin, d'un poulailler, d'une porcherie, d'une vacherie, l'agriculture sera en voie de progrès rapides. ED. A. BARNARD.

MALADIE D'UN CHEVAL

Monsieur,—Au commencement du mois d'avril dernier, j'ai acheté un petit cheval canadien âgé de près de cinq ans ; à la fin du même mois, il commença à être malade, présentant une enflure audessus des reins, laquelle enflure persista jusqu'au 27 novembre, date de sa mort ; il montra tout le temps des signes de faiblesse et de souffrance, ne pouvant faire qu'un travail léger : je l'ai toujours bien nourri ; vers la fin d'octobre, le moindre travail le mettait tout en sueur. Bientôt il ne cessa pas d'être toute la journée en transpiration, il tâchait de se coucher avec beaucoup de précaution, se levait avec effort et regardait souvent à son flanc gauche. Le jour avant sa mort il était gai et de bonne humeur ; le lendemain je le vis très malade, et crus qu'il avait des coliques ; je le fis promener un peu ; étant revenu à l'étable il mourut deux heures après ; et lorsque nous enlevâmes la peau, la chair n'avait pas plus de sang que si on l'avait saigné ; quand nous l'ouvrîmes, ses intestins étaient en partie remplis d'eau rouge. On me dit qu'il est mort des *avives*. On me dit encore qu'un cheval meurt de cette maladie dans les 24 heures, si on ne le soigne pas à temps ; mais comme mon cheval a montré des signes de souffrance tout l'été, j'aimerais de savoir ce qui en est, et le moyen de guérir cette maladie. T. H. ST-RAYMOND.

Réponse :—Il n'est pas facile de dire, d'après ce que contient cette lettre, de quelle maladie est mort le cheval, mais ce n'est pas du *vertige* (les avives).

La tuméfaction et la sensibilité de la région lombaire indique une maladie des reins et il est malheureux que ces organes n'aient pas été examinés à l'autopsie.

La cause immédiate de la mort parait avoir été une obstruction intestinale ou une inflammation des reins.

J. A. COUTURE, D. M. V.

LE TAS DE FUMIER EST LA BANQUE DU CULTIVATEUR

Le tas de fumier est la banque où le cultivateur doit faire ses dépôts ; plus il grossit ce tas, plus il augmente son capital. Que diriez-vous d'un pauvre homme qui ayant un dépôt dans une banque aurait le plus vif désir d'accroître ce dépôt, mais qui dédaignerait dans ce but, les *cents*, les *cinq cents*, les *dix cents* ; mais qui attendrait qu'il eut des piastres, des cinq piastres, des dix piastres ; on trouverait la conduite de cet homme bien singulière, n'est-ce pas ? Eh bien ! cultivateurs, vous agissez pour la plupart comme cet homme. Vous ne gaspillez pas votre fumier de propre délibéré ; mais vous ne prenez pas tous les moyens d'avoir le plus d'engrais possible et par conséquent, vous perdez de l'argent tous les ans de cette source. Cependant beaucoup d'entre vous seraient insultés si on les traitait de prodigues, de dépensiers.

Pensez sérieusement à ces vérités et gravez-vous fortement dans l'esprit cette maxime : "*Le fumier c'est de l'argent*."

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer "La Compagnie de Chemin de Fer Manitoba et James Bay," accordant à la dite compagnie pouvoir de bâtir, construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, ou de la rivière de l'Aigle, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est de Winnipeg, ou de tout autre point de la dite ligne, entre la dite cité de Winnipeg et la ville de Port Arthur, dans la province d'Ontario ; de là se dirigeant au nord-est ou au nordouest, selon le cas, jusqu'à un point sur la rivière Albany, à la tête des eaux navigables de cette rivière, pour de là se raccorder à la ligne projetée de la compagnie de chemin de fer Nippissing et James Bay.

Daté le 26 janvier 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Solliciteurs des requérants,
9i 3.2.92 Winnipeg, Man.